

ISLANDE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

ISLANDE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger. 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS			
<p>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</p>	<p>3) Tous les investissements étrangers et tous les transferts de devises doivent être déclarés à la Banque centrale d'Islande</p> <p>L'investissement par des non-résidents dans l'industrie manufacturière, à l'exception des industries à forte consommation d'énergie, les services à caractère commercial, les communications et la pisciculture ne peut dépasser, sauf autorisation spéciale, 25 % de l'investissement total dans le secteur considéré. L'investissement collectif de non-résidents financièrement liés, dans des entreprises des secteurs ci-dessus ne peut, sauf concession spéciale, dépasser 250 millions de couronnes islandaises par an</p> <p>Tous les investissements étrangers d'un Etat étranger ou de sociétés ou organisations appartenant à un Etat étranger nécessitent une concession spéciale du Ministère du Commerce</p>	<p>3) Le traitement accordé aux succursales de sociétés de pays tiers constituées conformément à la législation d'un Etat Membre de l'EEE et qui ont leur bureau immatriculé, leur administration centrale ou leur établissement principal dans un Etat Membre de l'EEE ne peut être appliqué aux agences ou succursales établies dans un Etat Membre de l'EEE par une société d'un pays tiers</p> <p>Un traitement moins favorable peut être appliqué aux succursales d'une société d'un pays tiers constituée conformément à la législation d'un Etat Membre de l'EEE qui n'a que son bureau immatriculé sur le territoire d'un Etat Membre de l'EEE, à moins qu'elles n'apportent la preuve qu'elles possèdent un lien effectif et continu avec l'économie de l'un des Etats Membres de l'EEE</p>	

Modos de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les non-résidents ne peuvent conclure de contrats de location de propriétés immobilières sans l'autorisation du Ministère de la justice si le bail a une durée supérieure à trois ans et la propriété en question ne leur sert pas pour leur activité normale d'entreprise</p> <p>Les non-résidents ne peuvent acquérir de propriétés immobilières que pour leur activité d'entreprise et ne peuvent obtenir à ce titre que des droits de propriété ordinaire</p> <p>Les non-résidents ne peuvent donc obtenir les droits de propriété immobilière intégrale si celle-ci s'assortit de droits particuliers, par exemple les droits d'exploitation des chutes d'eau, de l'énergie géothermique, etc.</p> <p>Les contrats concernant la propriété ou l'utilisation prolongée de propriétés immobilières par les non-résidents n'ont de validité que si le Ministère de la justice les a avalisés par écrit</p>	<p>Les administrateurs et la majorité des membres du conseil d'administration de toutes les entreprises nationales doivent être domiciliés en Islande, sauf dérogation accordée par le Ministère du commerce</p> <p>Au moins l'un des auditeurs d'une société islandaise à responsabilité limitée doit résider en Islande ou bien être une société résidente compétente d'expertises comptables</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les non-résidents, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, qui entendent pratiquer le commerce de marchandises ou la location de vidéos doivent obtenir un permis à cet effet, mais les permis pour la pratique des commerces réglementés sont obligatoires pour les fournisseurs de services, qu'ils soient Islandais ou non-résidents</p> <p>La fourniture de services par des personnes physiques en qualité de travailleurs indépendants ou de participants à une entreprise à responsabilité illimitée est subordonnée à l'octroi d'une concession du Ministère du commerce s'il s'agit de non-résidents</p> <p><u>Mouvement de personnel</u></p> <p>Séjour temporaire de prestataires de services</p> <p>4) Non consolidé, à l'exception du séjour temporaire des prestataires de services ci-après en détachement à l'intérieur de leur société qui seront admis en Islande sans qu'un examen des besoins sur le marché du travail soit nécessaire:</p>	<p><u>Mouvement de personnel</u></p> <p>Séjour temporaire de prestataires de services</p> <p>4) Néant pour les catégories visées sous "accès au marché"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Directeurs - Personnes qui ont essentiellement pour fonction d'assurer la direction de l'organisation visée par l'accord et d'en fixer les objectifs, et qui, de façon générale, disposent de larges pouvoirs de décision. Les directeurs n'exerceront pas nécessairement de fonctions liées à la prestation effective des services</p> <p>Administrateurs - Personnes qui gèrent l'organisation visée par l'accord ou un de ses départements à un haut niveau hiérarchique et sont chargées de la prestation des services par l'organisation en qualité de superviseurs, et qui ont également le pouvoir d'engager et de licencier du personnel ou de recommander telle ou telle mesure concernant le personnel</p> <p>Spécialistes - Personnes appartenant à l'organisation qui possèdent une haute expertise ou qui sont autrement indispensables ou spécialisées pour le service de l'organisation, pour son matériel de recherche, ses techniques ou son exploitation</p>		

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Vendeurs de services - Personnes qui, en qualité de représentants d'un prestataire de services visés par l'accord, sollicitent une autorisation de séjour temporaire aux fins de négocier la vente de services ou de conclure des contrats de vente de services pour le compte de ce prestataire, sans en pratiquer la vente directe au public</p> <p><u>Subventions*</u></p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	<p><u>Subventions*</u></p> <p>3) Le droit à percevoir des subventions peut être réservé aux personnes morales établies sur le territoire islandais. Les subventions pour la recherche-développement ne sont pas consolidées</p> <p>4) Les subventions accordées exclusivement à des personnes physiques peuvent être réservées aux citoyens islandais</p>	

* La définition des subventions reste à déterminer dans le cadre des négociations au titre de l'article XV de l'AGCS.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>1. <u>Services professionnels</u></p> <p>a) Services juridiques (CPC 861)</p> <p>Conseils juridiques sur le droit du pays d'origine</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Les membres du Barreau islandais ont le droit exclusif de représenter des clients devant les principaux tribunaux d'Islande</p>	<p>1) Néant</p> <p>1), 3, 4) Examen islandais de droit ou son équivalent, condition de nationalité, ou résidence préalable d'au moins un an pour la pratique des services juridiques en tant que membre du Barreau islandais</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerc...le 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Conseils juridiques sur le droit international et conseils juridiques sur le droit étranger	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
b) Services comptables, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Obligation de résidence. Examen islandais des comptables agréés obligatoire, sauf dérogation accordée par le Ministre des finances	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Services d'architecture (CPC 8671)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
i) Services vétérinaires	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Le nombre des vétérinaires est limité dans les zones rurales.	1) Néant 2) Néant 3) Pratique de la langue islandaise obligatoire 4) Pratique de la langue islandaise obligatoire	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
k) Autres	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
B. <u>Services informatiques et services connexes</u>			
a) Services de consultation en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
b) Réalisation de logiciels (et leur application) (CPC 842)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Services de traitement des données (CPC 843)	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Concession nécessaire si le traitement des données personnelles doit s'effectuer en dehors de la zone de compétence islandaise</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
d) Services de bases de données (CPC 844)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Concession nécessaire si le traitement des données personnelles doit s'effectuer en dehors de la zone de compétence islandaise</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Autres	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Concession nécessaire si le traitement des données personnelles doit s'effectuer en dehors de la zone de compétence islandaise 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
C. <u>Services de recherche-développement</u> a) Services de R&D en sciences naturelles (CPC 851)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1), 2) Licence d'importation nécessaire pour le matériel de recherche. Les spécimens d'histoire naturelle ne peuvent être exportés du pays, sauf permission du Musée islandais d'histoire naturelle 3), 4) Aucun étranger ne peut effectuer de travaux de recherche scientifique en sciences naturelles sans avoir au préalable obtenu une autorisation de recherche délivrée par le Conseil islandais des sciences	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services de R&D en sciences sociales et sciences humaines	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1), 2) Les trouvailles archéologiques ne peuvent être exportées du pays sauf autorisation du Conseil national d'archéologie ("Þjóðminjaráð") 3), 4) Tous les travaux de recherche archéologique, qu'ils soient effectués par des chercheurs islandais ou étrangers, sont subordonnés à la délivrance d'un permis par la Commission islandaise d'archéologie ("fornleifnefnd")	
c) Services de R&D interdisciplinaires (CPC 853)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services immobiliers</u></p> <p>a) Services immobiliers se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)</p> <p>b) Services immobiliers à forfait ou sous contrat (CPC 822)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Cautionnement ou assurance responsabilité civile obligatoire pour la couverture de pertes éventuelles causées aux clients. Tous les permis de prestation de services sur les ventes de propriétés immobilières sont des autorisations personnelles</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Cautionnement ou assurance responsabilité civile obligatoire pour la couverture de pertes éventuelles causées aux clients. Tous les permis de prestation de services sur les ventes de propriétés immobilières sont des autorisations personnelles</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Une année de résidence est obligatoire pour obtenir l'autorisation de fournir des services en relation avec les ventes d'immeubles résidentiels et de terrains ainsi que d'autres services intermédiaires apparentés pour l'achat ou la vente de propriétés immobilières</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Une année de résidence est obligatoire pour obtenir l'autorisation de fournir des services en relation avec les ventes d'immeubles résidentiels et de terrains ainsi que d'autres services intermédiaires apparentés pour l'achat ou la vente de propriétés immobilières</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. <u>Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs</u></p> <p>a) De bateaux (CPC 83103)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les services de crédit-bail doivent être fournis soit par un société à responsabilité limitée (société de leasing), une banque commerciale enregistrée ou une banque d'épargne</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Pour être immatriculés, les bateaux doivent appartenir à des personnes physiques ou morales islandaises résidant en Islande. Restrictions supplémentaires de nationalité pour les bateaux de pêche</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La majorité des membres du conseil d'administration d'une société de crédit-bail doivent résider en Islande. L'administrateur doit résider en Islande et être citoyen d'un pays nordique</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques	
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant le traitement national				Engagements additionnels
b) D'aéronefs (CPC 83104)	1) Néant	2) Néant	3) Néant	4) Néant	
c) D'autres matériels de transport (CPC 83101 + 83102 + 83105)	1) Néant	2) Néant	3) Obligation de résidence pour les services de location de voitures	4) Obligation de résidence pour les services de location de voitures	
d) D'autres machines et matériels (CPC 832)	1) Néant	2) Néant	3) Néant	4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Autres	3) Néant. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>			
a) Services de publicité (CPC 871)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services d'études de marché et de sondage (CPC 864)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Concession nécessaire si le traitement des données personnelles doit s'effectuer hors de la zone de compétence islandaise 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Services connexes aux services de consultation en matière de gestion (CPC 866)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	
f) Services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture (CPC 881)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	
i) Services annexes aux industries manufacturières (CPC 884 + 885/sauf 8844?)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>k) Services de placement et de fourniture du personnel (CPC 872)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>n) Maintenance et réparation de matériel (C/PC 633 + 8861-8866; à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
p) Services photographiques (CPC 875)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
q) Services de conditionnement (CPC 876)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale... 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>r) Impression et publication (CPC 88442)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3), 4) Obligation de nationalité ou de résidence d'au moins un an pour la publication de quotidiens ou de revues sur le territoire national. Obligation de nationalité et de résidence pour les rédacteurs en chef 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>s) Services de congrès (CPC 87909)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>i) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques;

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATIONS</p> <p>C. <u>Services de télécommunications</u></p> <p>Services à valeur ajoutée¹, courrier électronique, audio-messagerie téléphonique, services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données, échange électronique de données, conversion de codes et de protocoles</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

1 Sauf téléphone, télégraphe, télex, transmission de données avec commutation par circuits ou par paquets, radiotéléphone mobile, recherche de correspondants et transmission par satellite.

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>A. <u>Travaux généraux de construction de bâtiments</u> (CPC 512)</p> <p>B. <u>Travaux généraux de construction d'ouvrages de génie civil</u> (CPC 513)</p> <p>C. <u>Travaux de pose d'installations et de montage</u> (CPC 514 + 516)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
D. <u>Travaux d'achèvement des bâtiments et de finition</u> (CPC 517)	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
4. <u>SERVICES DE DISTRIBUTION</u> (sauf le commerce des armes, des boissons alcooliques, du tabac et des produits pharmaceutiques)			
A. <u>Services de courtage</u> (CPC 621)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
B. <u>Services de commerce de gros</u> (CPC 622)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
C. <u>Services de commerce de détail</u> (CPC 631 + 632 6111 + 6113 + 6121)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
D. <u>Franchisage</u> (CPC 8929)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
E. <u>Autres</u>	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT</p> <p>A. <u>Services de voirie</u> (CPC 9401)</p> <p>B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u> (CPC 9402)</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Permis d'utiliser l'environnement obligatoire</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Permis d'utiliser l'environnement obligatoire</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

* Parce que techniquement impraticable.

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
C. <u>Services d'assainissement et services analogues (CPC 9403)</u>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
D. <u>Autres</u>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
	3), 4) Permis d'utiliser l'environnement obligatoire	3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	

* Parce que techniquement impraticable.

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>L'Islande assume les engagements relatifs aux services financiers conformément au <u>Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers</u>.</p>			
<p>A. <u>Tous les services d'assurance et relatifs à l'assurance</u> (CPC 812)</p>	<p>1) La fourniture d'assurance directe n'est autorisée que pour les fournisseurs de services d'assurance agréés en Islande.</p> <p>2) Néant</p>	<p>Observation: La Loi sur les assurances est en cours de révision et il se peut donc que la limitation ci-après concernant le traitement national soit supprimée ou modifiée</p> <p>1) L'obligation de résidence pour les agences ou succursales de compagnies d'assurance étrangères est une condition de la prestation de services transfrontières de courtage ou de représentation</p> <p>2) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Les entreprises d'assurance non constituées juridiquement en Islande ne peuvent établir de présence commerciale que par une succursale et doivent avoir un agent résident</p>	<p>3) L'immatriculation des compagnies islandaises est subordonnée à l'obligation de citoyenneté islandaise de leur fondateur. Les compagnies d'assurance étrangères ont le droit de proposer des services d'assurance par leurs succursales si elles détiennent l'autorisation de pratiquer l'assurance dans leur pays d'origine depuis déjà cinq ans. Les entreprises d'assurance non constituées juridiquement en Islande sont tenues de déposer un nantissement pour leurs agences en Islande</p>	
<p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u> (à l'exclusion de l'assurance)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1), 2) Les paiements transfrontières doivent passer par un établissement financier établi et agréé, de même que les opérations sur valeurs mobilières</p> <p>3) Les banques étrangères et les autres établissements de crédit étrangers peuvent implanter une succursale ou un bureau de représentation avec l'autorisation du Ministère du commerce</p>	<p>4) Néant</p> <p>1), 2) Enregistrement obligatoire des comptes à l'étranger auprès de la Banque centrale d'Islande</p> <p>3) Les fondateurs de banques commerciales ou de banques d'épargne doivent être des personnes physiques ou morales résidant en Islande. Le Ministère du commerce peut accorder des dérogations</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les banques commerciales, sociétés de portefeuille et sociétés de crédit-bail ne peuvent être que des sociétés anonymes</p> <p>Le portefeuille étranger de parts sociales des banques commerciales ne doit pas dépasser 25 pour cent</p> <p>Les audits doivent être effectués par un comptable agréé résident ou une société résidente d'expertise comptable</p> <p>Autorisation et établissement obligatoires pour l'intermédiation en titres transférables et actions</p> <p>Les banques commerciales et banques d'épargne ont l'exclusivité de l'acceptation des dépôts et comptes courants de particuliers</p> <p>L'offre au public de titres au porteur est réservée aux agents de change agréés</p> <p>Les directeurs de sociétés de crédit-bail doivent être à la fois résidents et citoyens islandais</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Obligation de résidence pour les courtiers</p>	<p>Les membres du conseil d'administration des banques commerciales et banques d'épargne doivent résider en Islande, sauf dérogation du Ministère du commerce. Les administrateurs-gérants doivent résider en Islande</p> <p>La résidence est une condition de l'obtention d'un permis de courtier en valeurs. Les membres du conseil d'administration des sociétés de portefeuille, sociétés de gestion et UCITS doivent être résidents en Islande, sauf dérogation du Ministère du commerce. Leur PDG doit être un résident</p> <p>La majorité des membres du conseil d'administration d'une société de crédit-bail doit être composée de résidents islandais</p> <p>Une concession est nécessaire si le traitement des données personnelles doit s'effectuer hors de la zone de compétence islandaise</p> <p>4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>9) SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>A. <u>Services d'hôtellerie et de restauration</u> (y compris les services de traiteur) (CPC 641-643)</p> <p>B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u> (CPC 7471)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Nantissement ou assurance responsabilité civile pour la couverture des pertes causées aux clients</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Permis délivré sous condition de résidence préalable d'un an</p> <p>4) Permis délivré sous condition de résidence préalable d'un an</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Autorisations délivrées sous condition de la résidence préalable d'un an du directeur</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) L'exercice de la profession est réservé aux guides touristiques résidents agréés. Les guides résidents étrangers peuvent obtenir des licences temporaires cas par cas</p>	
<p>10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (autres que les services audiovisuels)</p>			
<p>A. <u>Services de spectacles</u> (y compris théâtre, orchestres et cirques) (CPC 9619)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Aides financières cas par cas à certaines activités locales, régionales ou nationales 4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services d'agences de presse</u> (CPC 962)</p>	<p>1), 2), 3) Aucune, si ce n'est que l'accès aux fonctions de direction est subordonné à l'autorisation des autorités compétentes</p> <p>4) Obligation de nationalité et de résidence pour les rédacteurs en chef de journaux ou de revues. Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>C. <u>Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels</u> (CPC 963)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aides financières cas par cas à certaines activités locales, régionales ou nationales</p> <p>4) Néant</p>	
<p>D. <u>Services sportifs et autres services récréatifs</u> (CPC 964)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. <u>Autres</u></p> <p>11. SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>C. <u>Services de transport aérien</u></p> <p>Maintenance et réparation d'aéronefs et de leurs parties</p>	<p>3), 4) Les jeux d'argent, machines à sous et similaires sont soumis à autorisation. La boxe est illégale en Islande</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Aides financières cas par cas à certaines activités locales, régionales ou nationales</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aides financières cas par cas à certaines activités locales, régionales ou nationales</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	

* Parce que techniquement impraticable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Vente et commercialisation	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
	1) Néant	1) Distribution par SIR de services de transport aérien fournis par le transporteur exploitant du SIR: non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Distribution par SIR de services de transport aérien fournis par le transporteur exploitant du SIR: non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Systèmes informatisés de réservation</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Obligations faites aux transporteurs exploitants ou participants d'un SIR contrôlé par un transporteur aérien d'un ou plusieurs pays tiers: non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Obligations faites aux transporteurs exploitants ou participants d'un SIR contrôlé par un transporteur aérien d'un ou plusieurs pays tiers: non consolidé</p> <p>4) Néant</p>	
<p>F. <u>Services de transports routiers</u></p> <p>a) Transport de voyageurs (CPC 7121 + 7122)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3), 4) Autorisation obligatoire pour les services de transports commerciaux terrestres. Des contingents peuvent être imposés de même que des permis exclusifs pour certaines régions ou certains itinéraires</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Transport de marchandises (CPC 123)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
c) Location de véhicules commerciaux avec chauffeurs (CPC 7124)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Maintenance et réparation de matériels de transport routier (CPC 6112 + 8867)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services annexes des services de transports routiers (CPC 744)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
H. <u>Services annexes et auxiliaires de tous les modes de transport</u>			
b) Services d'entreposage et de magasinage (CPC 42)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Autres (CPC 749)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

* Parce que techniquement impraticable.

ISLANDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
3) Néant	3) Néant	3) Néant	
4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
I. <u>Autres services de transport</u>	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	